

# Sozialberatung

## Was bietet die Sozialberatung?

Die Sozialberatung des Landschaftswerks berät Programmteilnehmende bei persönlichen und familiären Schwierigkeiten (Partnerschaft, Erziehung etc.) oder bei belastenden Situationen am Arbeitsplatz (Konflikte, Überlastung, Mobbing etc.). Sie leistet Beistand bei gesundheitlichen Themen (Sucht, psychische Krisen, Krankheiten etc.), hilft bei Rechtsfragen im Alltag und bei finanziellen Fragen (Budget, Belastung durch Schulden, Versicherungen etc.). Die Sozialberatung unterstützt die Teilnehmenden ebenfalls bei der beruflichen und persönlichen Zukunftsplanung. Bei spezifischen Themen bietet sie Triage an. Ziel ist es, die Menschen in ihrem Selbstvertrauen zu fördern und zu motivieren, das Leben eigenverantwortlich zu gestalten.

Die Sozialberatung des Landschaftswerks versteht sich als Ergänzung zu den regelmässigen Standortgesprächen und steht ihnen während der gesamten Einsatzdauer zur Verfügung.

## Wann kann ich zur Sozialberatung gehen?

Denkst Du manchmal:

- Es geht mir nicht gut.
- Ich habe Probleme mit meinem Vorgesetzten (z.B. Gruppenleiter).
- Ich fühle mich demotiviert.
- Ich mache mir Sorgen um die Zukunft.
- Ich weiss nicht wie ich eine Stelle finde.
- Ich habe Schwierigkeiten zu Hause.
- Das Geld reicht mir Ende Monat nie.

Hast Du solche oder ähnliche Fragen kannst Du Dich persönlich oder via Telefon/Mail bei den Sozialarbeitenden des Landschaftswerks melden. Sie nehmen sich gerne Zeit für Dich und gehen vertraulich mit Informationen um.

## Deine Ansprechperson heisst:



# Conseil social interne

## Que propose le conseil social interne?

Le conseil social interne d'Action Paysage apporte des conseils personnalisés aux personnes participant à nos programmes confrontées à des difficultés d'ordre personnel ou familial (vie de couple, éducation, etc.) ou lors de problèmes pénibles sur leur place de travail (conflits, surcharge de travail, mobbing, etc.). Il porte aussi assistance en cas de problèmes de santé (dépendances, crises psychiatriques, maladies, etc.), propose une aide juridique au quotidien, ainsi que pour résoudre des problèmes financiers (budget, surendettement, assurances, etc.).

Le conseil social apporte également un soutien aux participant-e-s pour favoriser leur développement professionnel et personnel et les aide à faire le bon choix lors de situations spécifiques.

Avec pour but de leur permettre d'avoir confiance en soi, de les motiver et leur permettre d'assumer leurs propres responsabilités.

Le conseil social interne d'Action Paysage se veut être un complément aux entretiens réguliers et est à ta disposition durant la totalité de ton engagement.

## Quand consulter le conseil social?

Tu te dis parfois:

- Je ne me sens pas bien.
- J'ai des problèmes avec mon supérieur (par ex. le responsable du groupe).
- Je n'ai plus de motivation.
- Je me fais du souci pour l'avenir.
- Je ne sais pas comment faire pour trouver un emploi.
- J'ai des problèmes domestiques.
- Je ne réussis pas à joindre les deux bouts.

Si tu as le sentiment d'être confronté à un de ces problèmes, n'hésite pas à prendre contact par téléphone ou par courriel avec le conseil social d'Action paysage. Il sera bien volontiers à ton écoute pour apporter, en toute confidentialité, les informations nécessaires à ton épanouissement.

## La personne de contact est: